

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 18 août 2026, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

Sont présents(e)s : Monsieur le maire, Ghislain Nadeau
Monsieur le conseiller au siège no. 1, Alain Picard
Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron
Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard
Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand
Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Masson
Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier
Madame la directrice générale, Marie Claude De Gagné

Excusés : Monsieur le directeur général adjoint, Mario Morin

14 citoyens sont présents en salle et 4 sont présent en Teams.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucune

2026-08-123

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Masson et appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard et résolu:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION

Les citoyens ont pu poser leurs questions.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ANTÉRIEURE

2026-08-124

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RAPPORT DES COMITÉS

URBANISME

Dépôt de rapport urbanisme

Le service d'urbanisme a déposé son rapport d'émission de permis du mois de juillet 2026.

RESSOURCES HUMAINES

2026-08-125

Embauche de monsieur Benoît Lavigne à titre de journalier-opérateur

Considérant le poste de journalier-opérateur est à pourvoir;

Considérant que monsieur Benoît Lavigne a la qualification requise pour combler le poste;

Considérant que monsieur Benoît Lavigne est disponible et souhaite travailler à la municipalité sur une base permanente;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 4, Stéphane Marchand et résolu:

Entériner la décision de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, d'embaucher et de signer un contrat de travail avec monsieur Benoît Lavigne, le tout conformément aux conditions prévues au budget 2026 et à la politique de ressources humaines en vigueur.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

PRÉSENTATION DES COMPTES

2026-08-126

Liste des comptes payés et à payer au 18 août 2026

Il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 2, Nadia Caron, appuyé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier et résolu :

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 23 juillet 2026, déposée par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 284 123.75\$, soit et est approuvée:

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	232 791.27 \$
Salaires nets versés (juillet 2026)	51 332.48 \$
TOTAL :	284 123.75 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

État de la situation financière au 30 juillet 2026

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport « État de la situation financière au 30 juillet 2026 », préparé par monsieur Pierre Paul, comptable.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2026-08-127

Règlement no 226-338 modifiant le règlement de zonage no 2015-224

À la demande d'un membre du conseil, un vote s'est tenu. Tous les conseillers présents ont votés pour à l'exception de Monsieur le conseiller no 1, Alain Picard qui a voté contre.

Considérant que la municipalité souhaite majorer le coût des amendes prescrites au règlement numéro 2015-224 relatif au zonage ;

Considérant que la municipalité souhaite assouplir bon nombre de dispositions qui entraînent souvent des difficultés d'application ou qui doivent faire l'objet de dérogations mineures récurrentes ;

Considérant que les modifications proposées ont été soumises à la commission consultative d'urbanisme pour analyse et que ladite commission en a recommandé l'approbation au conseil municipal ;

Considérant qu' un avis de motion pour la présentation d'un règlement en ce sens a dûment été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2026 ;

Considérant que le premier projet de règlement numéro 2026-338 a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à la loi, le 21 juillet 2026;

Considérant que la tenue d'un registre a eu lieu le 11 août 2026 et qu'aucun citoyen ne s'est prévalu de son droit;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller au siège no. 3, Miguel Lessard, appuyé par Monsieur le conseiller au siège no. 5, André Massonet résolu:

Que le règlement numéro 2026-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224, soit adopté, ordonné, décrété tel que rédigé avec dispense de lecture.

Adopté à la majorité des conseiller présents.

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (reporté au 15 septembre 2026)

Suite à la consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement qui a eu lieu, des vérifications doivent être faites, il est convenu que soit reporté la présentation du règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments au 15 septembre 2026.

DIVERS

Suivi du ponceau du chemin du cimetière des Ukrainiens

Les citoyens ont pu avoir réponses à leurs questions. Il a été convenu que le point serait remis au mois de septembre pour continuer le suivi auprès des citoyens.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont pu poser leurs questions.

2026-08-128

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h11, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère au siège no. 6, Brenda Olivier et résolu :

Que la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Marie Claude De Gagné
Directrice générale et greffière-
trésorière

Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier
adjoint



Ghislain Nadeau
Maire

André Masson
Maire suppléant